

Délibération 2022-22

Point de l'ordre du jour : I

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 1er juillet 2022

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay.

Vote unique :

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 1er juillet 2022.

Nombres de votants :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

Fait à Gif-sur-Yvette, le 30 septembre 2022.

Pour extrait conforme,
L'administrateur provisoire de l'École normale supérieure Paris-Saclay

Camille GALAP

Pièce jointe : Procès-verbal de la séance du 1er juillet 2022.

<p><u>Classée au registre des délibérations sous la référence :</u> CA - 30/09/2022 - D.2022-22</p> <p><u>Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :</u> 11/10/2022</p> <p><u>Rendue exécutoire</u> compte tenu de la transmission au Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation le : 07/10/2022</p>	<p><u>Modalités de recours contre la présente délibération :</u> En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.</p>
---	--

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUILLET 2022

Projet de procès-verbal

	Établissement	Nom	Prénom	P/E
Président du CA	ENS Paris-Saclay	GALAP	Camille	Présent
Membre de droit	Université Paris-Saclay	IACONA	Estelle	Présente
Personnalités qualifiées	AEROSPACE VALLEY	BARBAUX	Yann	Excusé
	CEA	CORTIJO	Elsa	Présente
	ENS de Rennes	DEBUSSCHE	Arnaud	Présent
	ENS Alumni	LAURRE	Jérôme	Excusé
	IOGS	MARTIN	Jean-Louis	Présent
	Cour des comptes	STRASSEL	Christophe	Présent
	EPAPS	VAN DE MAELE	Philippe	Excusé
Représentants d'institutions partenaires	Académie des sciences	CANDEL	Sébastien	Présent
	CNRS Ile-de-France Sud	FORET	Benoît	Absent
	ENS de Lyon	PINTON	Jean-François	Excusé
	INRIA	BERTHOU	Jean-Yves	Présent
	Région Ile-de-France	VIGIER	Jean-François	Absent

Collège A	ISP	CORNU	Marie	Absente
	PPSM	LERAY	Isabelle	Présente
	DER Génie civil et environnement - LMPS	RAGUENEAU	Frédéric	Présent
	DER Nikola Tesla - SATIE	RODET	Thomas	Présent
Collège B	DER Nikola Tesla - SATIE	BARBOT	Jean-Pierre	Présent
	DER de Chimie	DUMAS	Cécile	Présente
	Département de Langues	LAMBARD	Claire	Excusée
	DER de Physique	LE DIFFON	Arnaud	Présent
Élèves et étudiants	DER Génie mécanique DER Génie civil et environnement	ROBILLARD Suppléant SAVARY	Eva Onaïa	Excusée Excusé
	DER d'Informatique DER de Sciences Humaines et Sociales	LALI Suppléante ROULY	Rida Séa	Présent Présente
	DER Génie civil et environnement DER de Sciences Humaines et Sociales	BENSANA-TOURNIER Suppléante MARGER	Ilian Raphaële	Excusé Excusée
	DER Nikola Tesla DER d'Informatique	PIÉTRI Suppléant DARDHILLAC	Mélanie Valentin	Excusé Présent
	Service des Relations Internationales	DUCHENNE	Tristan	Excusé
BIATSS	DER de Biologie	LE JALLE	Stéphanie	Présente
	Direction de la Scolarité et de la Vie Étudiante	RALAMBOSON	Andréa	Présente

25 votants

Représentants du Ministère :

Conseillère d'établissement	MOULIN-CIVIL	Françoise	Absente
Représentant de la DGESIP	TARAVELLA	Didier	Présent

Représentant du Rectorat :

Service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SR-ESRI)	PROVOST	Chloé	Présente
--	---------	-------	-----------------

Membres de droit :

Agent comptable	LISSY	Frédéric	Présent
Directeur général des services	TAVERNIER	François	Présent

Invités permanents présidence :

Président du conseil scientifique	AKNIN	Patrice	Absent
Vice-présidente déléguée aux études et à la vie étudiante	DE SA	Caroline	Présente
Vice-présidente chargée des moyens	DURIEU	Cécile	Présente
Vice-présidente chargée de la formation	LARTIGUE	Claire	Présente
Vice-président chargé de la recherche	MAÎTRE	Philippe	Absent

Invités :

Directrice générale des services adjointe / Directrice des ressources humaines	TORRICELLI	Catherine	Présente
Directrice de l'appui à la recherche et à l'innovation	BRANCO	Virginia	Présente
Directrice des affaires financières	COUNIL	Christine	Présente
Directrice de la communication	CROZET	Morgann	Présente
Directrice du projet Saclay	GOBERT	Hélène	Présente
Responsable Partenariats & Mécénat	RAOULT	Véronique	Présente
Chargée de mission développement durable	BOURDOT	Alexandra	Présente

ORDRE DU JOUR

I.	Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2022 – Vote.....	3
II.	Point d'actualité – Information	3
III.	Aspects institutionnels	3
1.	Rapport d'activité 2021 – Vote	3
2.	Développement durable	3
IV.	Aspects budgétaires, financiers et administratifs	4
1.	Lettre d'orientation budgétaire (LOB) – Vote	4
2.	Politique « missions » – Vote	5
3.	Engagement décennal : demandes de dispense – Vote.....	6
4.	Demande de remise gracieuse – Vote	6
5.	Règlement des études – Vote	6
6.	Recrutement « Voie égalité des chances » : accompagnement financier – Vote	6
V.	Aspects ressources humaines.....	7
1.	Régime indemnitaire des enseignants-chercheurs – Vote.....	7
VI.	Conventions – Information.....	7
VII.	Questions diverses – Information	7

La séance est ouverte à 9 heures 35.

Camille GALAP invite chacun à se présenter lors d'un tour de table.

Camille GALAP fait part des deux faits marquants concernant le conseil d'administration ; d'une part l'élection d'Estelle IACONA à la présidence de l'Université Paris-Saclay en remplacement de Sylvie Retailleau nouvellement nommée ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; d'autre part la nomination de Pierre-Paul Zalio à la présidence du Campus Condorcet, entraînant sa propre prise de fonction en qualité d'administrateur provisoire de l'ENS Paris-Saclay.

Camille GALAP rend hommage au travail de Pierre-Paul Zalio à la présidence à l'École.

Par ailleurs, Camille GALAP présente brièvement son parcours qui l'a conduit à la tête de diverses instances nationales et de différents établissements. Il se félicite de travailler avec l'équipe en place jusqu'à ce que la présidence soit pourvue à l'automne 2022.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2022 – Vote

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 mars 2022 du conseil d'administration de l'ENS Paris-Saclay.

II. Point d'actualité – Information

Camille GALAP présente les différents événements qui ont émaillé la vie de l'École, dont l'accueil d'un sommet international dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne.

De même, il fait part des différents prix et nominations dont peut s'enorgueillir l'École.

Enfin, la cérémonie de remise du diplôme de l'ENS Paris-Saclay a été l'occasion de remettre la médaille de l'École à Pierre-Paul Zalio.

Parmi les événements marquants de cette période, il convient de noter l'accord de coopération signés avec EDF, la création d'une chaire de formation et de recherche avec RTE et le CNRS, ainsi que la sélection du projet SaclAI-School de l'Université dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et Métiers d'Avenir » (CMA).

III. Aspects institutionnels

1. Rapport d'activité 2021 – Vote

Camille GALAP signale qu'il s'agit du premier rapport d'activité qui s'est déroulée intégralement sur le plateau du Moulon. Le fonctionnement de l'École étant encore perturbé en 2021 par les conséquences de la crise sanitaire, Camille GALAP remercie les équipes pour leurs efforts ainsi que les partenaires du site.

Le rapport d'activité 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Développement durable

a. Plan d'action – Vote

Alexandra BOURDOT indique que, dans le cadre de l'accord de Grenoble et sous l'impulsion de groupes de travail, quatre axes d'actions pour les 5 ans à venir ont été définis au sein de l'École : la gouvernance, les formations, la formation des enseignants, et la recherche. Par ailleurs, certaines

actions sont mises en place par d'autres acteurs, notamment dans le domaine de la politique humaine et sociale. Enfin, des actions institutionnelles concernent notamment la gestion du bâtiment.

Camille GALAP salue le travail réalisé sur le sujet et la mobilisation de l'ensemble de la communauté.

Le plan d'action est approuvé à l'unanimité.

b. Adhésion au Collectif pour l'Intégration de la Responsabilité Sociétale et du développement durable dans l'Enseignement Supérieur (CIRSES) – Vote

Alexandra BOURDOT indique que le projet de labélisation DD&RS est mené à la fois à l'échelle de l'Université et de l'École, ce qui va demander un travail de préparation durant un à deux ans. Ce projet s'inscrit dans la dynamique d'amélioration continue de la démarche DD&RS. L'adhésion au Collectif pour l'Intégration de la Responsabilité Sociétale et du développement durable dans l'Enseignement Supérieur (CIRSES) permettra d'avoir une aide pour la constitution du dossier de demande de labélisation.

François TAVERNIER annonce l'ouverture d'un poste de responsable qualité chargé de la mise en œuvre du plan et de l'évaluation des actions. Le profil recherché correspond à une formation initiale scientifique avec des compétences en démarche qualité.

Claire LARTIGUE annonce également la création du diplôme d'établissement de type année de recherche thématique sur les transitions écologiques, validé par le conseil scientifique. Le contenu doit encore être travaillé autour d'un socle commun (le discours des scientifiques sur les contraintes et les instruments et outils pour gouverner l'environnement) et de deux axes de spécialisations disciplinaires (analyse des flux de matière et énergie et SHS en relation avec la transition écologique). Cette année de recherche se caractérisera par son interdisciplinarité.

Sébastien CANDEL demande comment s'insère cette année dans le parcours de formation.

Claire LARTIGUE explique qu'elle peut être suivie après un M1, tant pour les normaliens que pour les étudiants extérieurs.

L'adhésion au Collectif pour l'Intégration de la Responsabilité Sociétale et du développement durable dans l'Enseignement Supérieur est approuvée à l'unanimité.

IV. Aspects budgétaires, financiers et administratifs

1. Lettre d'orientation budgétaire (LOB) – Vote

Camille GALAP précise que la lettre d'orientation budgétaire (LOB) tient compte de la période de transition de la gouvernance de l'École, afin de laisser à la nouvelle équipe toute latitude pour préparer le budget 2023. En tenant compte du contexte actuel, elle propose le cadre pour mener le dialogue de gestion avec les entités afin d'avoir une trajectoire la plus soutenable possible.

Cécile DURIEU précise qu'il convenait d'actualiser la projection budgétaire établie à l'horizon 2024 qui a été présentée l'an dernier à la même époque. Cette actualisation prend en compte le compte financier 2021, l'étalement des dépenses d'investissement dans le cadre du programme Foster ainsi que l'exécution du début 2022, notamment pour les dépenses bâtimementaires, et l'inflation.

Les hypothèses retenues l'an dernier pour la projection de masse salariale sont maintenues à l'identique, tablant sur un financement par l'État des éventuelles évolutions du point d'indice.

S'agissant du financement des normaliens, il convient de prévoir une saturation des postes ouverts entre 2022 et 2024. En outre, la masse salariale des normaliens augmentera du fait des différentes revalorisations du SMIC, pour un montant de 0,9 million d'euros en 2022 et 1,2 million d'euros à partir de 2023, mesure à ce jour non financée. A ces dépenses de masses salariale s'ajoute le financement des bourses, le tout conduisant avec les hypothèses retenues à une dépense qui dépasse de 1,9 million d'euros en 2023 et 2024 le financement accordé par l'État.

Enfin, les charges d'amortissement sont étalées dans le temps, du fait d'un retard de commande ou de mise en service.

Quant aux recettes, elles connaissent une augmentation pérenne de la subvention d'État de 0,5 million d'euros par an.

Par ailleurs, le compte de résultat prévisionnel 2022, bien que toujours négatif, s'est néanmoins amélioré par rapport au budget initial, affichant un déficit de 0,9 million d'euros, contre 1,7 million d'euros au budget initial. De même, la capacité d'autofinancement s'améliore.

Pour 2023-2024, les augmentations de dépenses de personnel du fait du glissement, vieillisse et technicité (GVT), de l'effectif prévisionnel des normaliens, de l'augmentation du SMIC, des coûts bâtimentaires) et des charges d'amortissement requièrent une grande vigilance dans le dialogue de gestion et la recherche de sources d'économies.

Thomas RODET estime que le nombre de boursiers retenu est peu réaliste car trop élevé.

Cécile DURIEU explique que la sincérité des projections budgétaires requiert cette prise en compte.

Sébastien CANDEL s'étonne de la création d'un nouveau diplôme alors qu'il convient de maîtriser les heures d'enseignement.

Cécile DURIEU précise que l'offre de formation doit nécessairement évoluer. Elle requerra un redéploiement des moyens par optimisation.

Jean-Louis MARTIN s'enquiert des prévisions de dépenses d'énergie.

Cécile DURIEU signale que le taux d'inflation pris en compte est celui donné par le ministère. Le montant des dépenses d'énergie risque d'être dépassé en raison de leur indexation sur le gaz.

Jean-Yves BERTHOU souhaite une évaluation de la part de géothermie.

François TAVERNIER explique que la géothermie représente 100 % de la consommation de chauffage et 50 % des énergies renouvelables sur les consommations bâtimentaires. Cependant, l'eau de la géothermie doit être chauffée au gaz d'octobre à mars.

Frédéric RAGUENEAU demande comment une RIPEC constante est possible.

François TAVERNIER explique que l'hypothèse retenue est celle d'une reconduction de la politique précédente. L'enchérissement sera financé par la LPR.

La lettre d'orientation budgétaire est approuvée à l'unanimité.

2. Politique « missions » – Vote

François TAVERNIER explique que cette politique présente les niveaux de prise en charge des frais de mission prévus par la réglementation. Elle fera l'objet d'un guide.

La politique « missions » est approuvée à l'unanimité.

3. Engagement décennal : demandes de dispense – Vote

François TAVERNIER précise que les dossiers présentés comprennent un cas de dispense totale.

Sébastien CANDEL s'étonne de ce cas d'abandon après un parcours remarquable.

Frédéric RAGUENEAU explique qu'il s'agit d'une réorientation en raison d'une situation personnelle.

La demande de dispense est approuvée à l'unanimité.

4. Demande de remise gracieuse – Vote

Catherine TORRICELLI explique que cette demande concerne un agent qui a connu plusieurs congés de maladie successifs en 2021 et pour lequel le contrat a pris fin début 2022. L'édition tardive de l'ordre de reversement n'a pas permis le remboursement des différents trop-perçus à tort en totalité et l'agent connaît actuellement une situation financière difficile.

La demande de remise gracieuse est approuvée à l'unanimité.

La séance est suspendue de 11 heures à 11 heures 15.

5. Règlement des études – Vote

Caroline DE SA explique que le règlement des études a été établi à partir du règlement intérieur et du règlement du diplôme de l'École, pour encadrer la scolarité des normaliens et étudiants. Il décrit la structure générale du diplôme de l'École et le déroulement de la scolarité.

Sébastien CANDEL s'enquiert des évolutions par rapport au précédent règlement des études.

Caroline DE SA indique qu'il s'agit du premier document de cette nature.

François TAVERNIER explique que ce document est rendu nécessaire par les difficultés juridiques soulevées par le statut des normaliens.

Thomas RODET observe que des situations complexes proviennent de la possibilité de passer de la licence en année de M1 malgré la non-validation de certaines activités du diplôme de l'École.

Caroline DE SA indique que la non-validité de l'ensemble des activités d'un normalien peut conduire à un redoublement ou à un aménagement du cursus, pour permettre la poursuite de la scolarité.

Camille GALAP salue le travail de Caroline de Sa pour sa vice-présidence, qu'elle quittera à la rentrée pour réintégrer son DER.

Applaudissements.

Le règlement des études est adopté à l'unanimité.

6. Recrutement « Voie égalité des chances » : accompagnement financier – Vote

Claire LARTIGUE explique que cette modalité de recrutement a pour objectif de promouvoir l'intégration de nouveaux profils. Elle concerne deux partenaires de l'École : l'Institut Villebon Charpak et l'Institut de l'engagement, à raison de deux étudiants au plus chacun par an.

L'accompagnement se concrétise par un double tutorat et par un apport financier (bourse, aides à l'installation, au numérique et à la mobilité).

L'accompagnement financier du recrutement « Voie égalité des chances » est approuvé à l'unanimité.

V. Aspects ressources humaines

1. Régime indemnitaire des enseignants-chercheurs – Vote

Catherine TORRICELLI précise que ce nouveau dispositif unifie les primes pour les enseignants-chercheurs et les chercheurs selon trois composantes liées au grade (C1), à l'exercice de certaines fonctions (C2) et à la qualité des activités et à l'engagement professionnel au titre de l'ensemble des missions statutaires (C3). Pour autant, le dispositif de PEDR perdure dans certains cas spécifiques.

Les montants versés jusqu'ici au titre de la prime de charge administrative et de la PEDR sont maintenus à l'identique respectivement au titre des composantes C2 et C3, dans l'attente de la nouvelle gouvernance de l'École.

Sébastien CANDEL s'enquiert des modalités de sélection des bénéficiaires de la C3.

Catherine TORRICELLI explique que le dossier reçoit l'avis du conseil d'administration restreint puis du CNU, avant décision par le président ou la présidente de l'École.

Sébastien CANDEL s'enquiert des différences de traitement par rapport au dispositif de PEDR.

Thomas RODET explique qu'auparavant, un premier avis scientifique du CNU était donné puis le conseil scientifique restreint proposait un classement avant arbitrage par le président. Désormais, le conseil d'administration restreint puis le CNU émettent des avis sur lesquels s'appuiera le président ou la présidente pour décider de l'attribution et de la qualification de la prime.

François TAVERNIER précise que ce dispositif proposé au vote est prudentiel, conforme à la réglementation, et pourra être pérennisé sous la prochaine présidence.

Jean-Yves BERTHOU demande si le montant de la C3 sera identique à celui de la PEDR pour les bénéficiaires de cette dernière.

Catherine TORRICELLI le confirme.

Le régime indemnitaire des enseignants-chercheurs est approuvé à l'unanimité.

VI. Conventions – Information

François TAVERNIER précise que l'administrateur provisoire a pris l'ensemble des responsabilités qui étaient dévolues au président Pierre-Paul Zalio, dont la délégation de pouvoir qui lui était confiée pour signer des conventions.

VII. Questions diverses – Information

Camille GALAP remercie l'ensemble des services pour la préparation de cette séance.

Le prochain conseil d'administration se tiendra le 30 septembre.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 11 heures 45.

Le président du conseil d'administration

Camille GALAP

**Document rédigé par la société Ubiquis – Tél. 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> –
infofrance@ubiquis.com**